**Conseil documentaire – 8 décembre 2016**

**Délibération CD2016-06 : Approbation du PV du Conseil documentaire du 28 juin 2016** (ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 28.06.2016)

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 28 juin 2016 (et prise en compte des modifications éventuelles), il est proposé au Conseil documentaire de l’approuver.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-07 : approbation du budget initial 2017 du SCD** (ANNEXE 2 : BI 2017)

Après présentation du budget initial 2017 (recettes et dépenses) du SCD de l’UBO par le directeur, il est proposé au Conseil documentaire de l’approuver.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-08 : fonctionnement des bibliothèques universitaires en soirée et le samedi**

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil documentaire a approuvé le principe de l’extension des horaires d’ouverture de la BU du Bouguen, envisagée dans le cadre du Plan ministériel « Bibliothèques ouvertes + ». Cette extension doit se traduire par un alignement des horaires de la BU du Bouguen sur ceux des BU Lettres et Santé : du lundi au jeudi jusqu'à 22h (fermeture de la BU Bouguen à 19h actuellement), le samedi après-midi jusqu'à 17h (fermeture à 13h actuellement).

A la faveur de ce projet d’extension horaire, une réflexion a été menée afin d’optimiser et d’harmoniser les modalités de fonctionnement des trois sites ouverts en soirée et le samedi (BU Lettres, BU Santé et BU du Bouguen). Le fonctionnement actuel, reposant 1) sur le recours à des moniteurs, 2) sur des agents titulaires volontaires en soirée et le samedi après-midi, et 3) sur une obligation de service le samedi matin, s’avère en effet relativement fragile à terme :

* coût important pour le SCD
* régime de récupération des agents titulaires fortement dérogatoire par rapport aux règles de fonctionnement de l’UBO
* impact majeur des récupérations sur le fonctionnement des sites
* fragilité d’un dispositif reposant sur le principe du volontariat

Pour pallier ces difficultés et améliorer le fonctionnement des BU ouvertes sur des créneaux atypiques, les principes d’organisation ci-après sont proposés :

* Recours exclusif à des moniteurs sur les 3 sites ouverts en soirée (19h00 > 22h00) et le samedi matin (9h00 > 13h00), adossé à un service d’astreinte téléphonique assuré par les agents de l’équipe de direction en poste à Brest (obligatoire) et par des agents volontaires de catégorie A.
* Recours à des moniteurs sur les 3 sites ouverts le samedi après-midi (13h00 > 17h00), mobilisation d’un agent titulaire (B ou C) volontaire, selon le régime de récupération/rémunération actuel (coefficient 2). Maintien de l’astreinte téléphonique des agents de l’équipe de direction en poste à Brest (obligatoire) et des agents volontaires de catégorie A.
* Renforcement du service de sécurité par la présence de vigiles sur site ou de rondes régulières.

Cette organisation présente de nombreux avantages : elle permet en effet de stimuler l’emploi étudiant, dont le financement est en partie assuré par les crédits ministériels obtenus (jusqu’en 2019) ; elle supprime l’obligation de service le samedi matin, qui mobilisait les agents de manière très inégale selon les sites ; elle maintient la possibilité d’une rémunération complémentaire avantageuse pour les agents volontaires le samedi après-midi ; elle permet enfin de recentrer les forces vives du SCD sur des créneaux habituels (entre 8h00 et 19h00), c’est-à-dire sur une période d’intense activité, où les agents titulaires, toutes catégories confondues, sont appelés à entretenir des liens avec les services internes du SCD et l’ensemble des acteurs de l’université.

Toutefois, dans la mesure où cette organisation introduit des changements importants par rapport au fonctionnement actuel des bibliothèques universitaires, une période transitoire, de janvier 2017 à juin 2017, permettra de basculer progressivement vers ce nouveau modèle, qui sera effectif à compter de septembre 2017. Dans l’intervalle, la contribution des agents titulaires aux ouvertures en soirée et le samedi, sera maintenue selon des modalités qui seront définies par le Département Accompagnement des publics, et selon le régime de récupération/rémunération en vigueur.

Il est proposé au Conseil documentaire d’approuver les modalités d’ouverture des bibliothèques universitaires de Santé, de Lettres et du Bouguen en soirée et le samedi, pour une mise en œuvre du dispositif en septembre 2017.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-09 : Horaires d’ouverture 2016-2017** (ANNEXE 3 : Horaires 2016-2017)

Il est proposé au Conseil documentaire d’approuver les horaires d’ouverture 2016-2017 des bibliothèques universitaires.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-10 : Déploiement du SIGB Aleph à la Bibliothèque La Pérouse**

La Bibliothèque La Pérouse est une bibliothèque de recherche spécialisée dans le domaine marin. Elle est gérée de façon tripartite par l’UBO, l’Ifremer et l’Institut de Recherche pour le Développement. L’UBO y contribue notamment par la maintenance des locaux (dont elle est propriétaire), l’affectation de 2 agents, l’achat de mobilier et de matériel informatique, et par l’attribution de crédits pour des achats documentaires.

Des défaillances importantes du système de gestion de bibliothèque utilisé par la BLP (sous gestion Ifremer) pour le signalement de ses collections ont été constatées. La migration des notices bibliographiques dans le logiciel WMS, en 2013, s’est faite dans de mauvaises conditions. Par ailleurs, ce système de gestion de bibliothèque n’a jamais eu d’administrateur. Il en résulte qu’une partie seulement des collections de la BLP est signalée convenablement dans son catalogue accessible en ligne et intégré au méta-catalogue WorldCat : <http://ifremer.worldcat.org/>. Les collections de la BLP ne sont donc pas visibles de manière unifiée et dans leur totalité pour les étudiants et chercheurs de l’UBO, alors même qu’une partie de ces fonds a été acquise sur crédits UBO.

Pour améliorer la visibilité de ces collections, il serait souhaitable de les signaler dans le catalogue collectif national SUDOC et de récupérer ces données dans Aleph, le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) utilisé par le SCD, pour qu’elles soient accessibles et dans le SUDOC et dans le catalogue local de l’UBO.

Il est demandé au Conseil documentaire de se prononcer sur le principe de l’ouverture d’un port Aleph à la BLP pour la reprise des données SUDOC touchant les collections acquises sur crédits UBO, afin qu’elles puissent être signalées dans le catalogue de l’UBO.

L’ouverture de ce port Aleph à la BLP pourrait à terme déboucher sur une réinformatisation de la BLP avec le système utilisé par le SCD dans son réseau de bibliothèques.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-11 : Délocalisation de la BU ESIAB**

Le projet de délocalisation des fonds de la BU ESIAB est à l’étude depuis 2012. En 2015, une réflexion conduite par le SCD a abouti à deux hypothèses : la première consistait à transférer les collections vers la Bibliothèque La Pérouse ; la seconde se traduisait par un déménagement des fonds vers la Bibliothèque du Bouguen et vers la bibliothèque de l’IUT de Quimper.

Pour des raisons techniques liées en grande partie à l’hétérogénéité des catalogues, l’implantation des collections de la BU ESIAB à la BLP, qui avait la faveur de la Direction de l’ESIAB, n’a pu se faire. Par ailleurs, la communauté de l’ESIAB, désireuse de maintenir un service de proximité, n’était pas favorable au transfert des collections en dehors du Technopôle.

Face à ce constat, le Conseil documentaire de l’UBO a, par délibération en date du 9 décembre 2015, décidé de maintenir la BU ESIAB dans ses locaux actuels jusqu’en septembre 2017.

Il convient désormais de réactiver les scénarios élaborés en 2015, dans un contexte nouveau, lié à la possibilité de gérer des collections signalées dans le catalogue de l’UBO depuis la BLP, ce qui n’était pas le cas à l’époque. Parallèlement, la réorganisation des équipes de la BU du Bouguen et une nouvelle répartition des tâches des agents est susceptible de faciliter cette intégration dans les locaux de la BU du Bouguen.

Il est demandé au Conseil documentaire d’autoriser le SCD à approfondir les deux scénarios envisagés, dans la perspective d’une fermeture de la BU ESIAB en septembre 2017.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**Délibération CD2016-12 : Intégration des collections de l’IREM dans le catalogue du SCD**

Le directeur de la bibliothèque de l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Mathématiques (IREM) a sollicité le SCD pour un signalement de ses collections dans le catalogue de l'UBO (Ubodoc) et dans le catalogue Sudoc, sur le modèle de ce qui a été fait pour la bibliothèque de Mathématiques en 2010. La bibliothèque de l'IREM, située au sein de l'UFR de Sciences & Techniques, accueille des publics intéressés par ses collections tout comme par ses espaces de travail : chercheurs de l'IREM, enseignants du secondaire et du primaire en formation continue, étudiants préparant les concours de l'enseignement, stagiaires de l'ESPE.

Si la volumétrie exacte des fonds à intégrer n'est pas encore connue, une partie du fonds est déjà informatisée et son intégration au catalogue de l'UBO peut se faire sans difficultés particulières.

Le signalement des collections de la bibliothèque de l’IREM dans le catalogue de l’UBO permettra de renforcer les liens entre l’IREM et le SCD, de contribuer à la lisibilité de la carte documentaire de l’UBO et de mieux valoriser les collections spécialisées hébergées par l’IREM.

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le principe du signalement des fonds de la bibliothèque de l'IREM dans le catalogue Ubodoc.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | En exercice | 20 | Vote | Refus de vote | 0 |
| Présents |  | Abstention | 0 |
| représentés |  | Contre | 0 |
| Pour |  |
| Ne se prononce pas | 0 |

**INFORMATIONS GENERALES**

* Rapprochement du service culturel et du SCD
* Etude de programmation « learning centre Bouguen »
* Signalement des fonds patrimoniaux des Ecoles Normales
* Projet Manivelle

Le 8 décembre 2016

Le Président

Matthieu GALLOU